

REGLEMENT ENDURANCE - 20 AVRIL 2014



LES 8 HEURES DE 8 SAINT JU

La course des 8 Heures de St Ju est une épreuve d'endurance organisée annuellement par le RAM89 de Saint Julien du Sault dans l'Yonne depuis l'année 2012. Son principe, est de courir en équipe, sur une longue durée, en tenant compte de la dimension stratégique propre à l'endurance et en offrant aux équipages la possibilité de concourir sur une grande variété de véhicules au travers de trois catégories bien distinctes. Nous espérons que votre participation aux 8 heures de St Ju sera l'occasion de vivre des moments très forts en équipe : Bienvenue dans le monde fascinant de l'endurance !

1) Règlement Sportif :

Comme dans toute course, il est demandé aux participants de manifester un esprit sportif et de courtoisie lors de son déroulement. Le fair-play sur la piste est également un élément de réussite, notamment dans la gestion des dépassements. Tout comportement antisportif ou manquant de fair-play, sera sanctionné par la Direction de course par une pénalité en tours, ou une exclusion de la course en cas de comportement inacceptable.

1.a) Constitution des équipes et inscription :

- La course est ouverte à tous pilotes, qu'ils soient licenciés ou non,
- Il est demandé aux participants de « nommer » par le patronyme de leur choix l'équipe ainsi constituée. Un pilote représentant l'équipage auprès de la Direction de course devra être désigné,
- La course est ouverte à 10 équipes maximum. Chaque équipe peut comporter un maximum de quatre pilotes et un minimum de trois personnes, toutes les personnes constituant l'équipage doivent obligatoirement piloter à tour de rôle,
- Le montant de l'inscription est de 15 € par persome, soit 60 € pour une équipe complète de quatre personnes. Les formulaires d'inscriptions doivent parvenir au plus tard **le 16 avril 2014**, le cachet de la poste faisant foi. Attention, aucune inscription ni règlement sur place, une équipe qui n'aura pas payé son inscription en temps et en heure, ne prendra pas le départ,
- En cas de forfait d'un ou plusieurs pilotes le jour de la course pour une équipe, le changement de pilote est possible, la Direction de Course devra en avoir été informé au préalable. Le pilote de substitution, ne peut provenir d'une équipe concurrente,
- Les pilotes qui auront été régulièrement inscrits à la course et ne se rendraient pas à celle ci, sans avoir prévenu la Direction de Course au maximum 2 jours avant la course, n'auront pas leurs frais d'inscriptions de remboursés par le club.

1.b) Spécificités propres à l'endurance :

- Le départ de la manche de qualification de 15 minutes sera donné lancé. Le départ de la course sera type « Le Mans » en épi,
- L'ordre des équipages à l'issue des qualifications, détermine leur position sur le podium et leur poste de ramassage. Ainsi l'équipe qualifiée en première position, devra se positionner sur l'emplacement n°1 du podium et à la chaise de ramassage n°1 et ainsi de suite,
- Un membre de l'équipe devra être en permanence à sa chaise de ramassage, tout manquement à cette obligation entrainera une sanction de 10 tours. Au deuxième avertissement, une pénalité de 20 tours sera appliquée. Au troisième avertissement, l'équipe sera exclue de la course,
- Tous les membres de l'équipe, sans exception, devront piloter le véhicule à tour de rôle. En cas de manquement à cette règle, l'équipe sera disqualifiée,
- Le ravitaillement ne devra avoir lieu que dans la zone de ravitaillement et en aucun autre point de la piste. La zone de ravitaillement ne sert qu'à ravitailler (changement des accus, des pneus, nettoyage de la voiture). Les réparations "lourdes" seront effectuées obligatoirement dans les stands. La voiture après son ravitaillement et/ou une réparation éventuelle, sera remise en course dans l'aire de ravitaillement de l'équipe et uniquement à cet endroit,
- En cas d'interruption de la course suite à un problème de comptage ou toute autre raison, un nouveau départ arrêté ou lancé derrière le pace-car sera donné, dans l'ordre du classement au moment de l'interruption. En cas de retard la course se terminera à 17 h30 précise, sans tenir compte du temps de course réellement couru. La Direction de course pourra neutraliser la course à tout moment et pour la période de temps de son choix. Les voitures devront se regrouper derrière le pace-car, il est interdit de dépasser le pace-car pendant toute la durée de la neutralisation. Pendant la durée de neutralisation de la course, les ravitaillements et les opérations de réparations sont autorisées,

1.c) Gestion des pénalités et des pièces de rechanges en parc fermé :

Souhaitant reproduire au mieux les courses d'endurance échelle 1, une des règles d'or des 8 heures de St Ju, est que la voiture qui commence la course, doit être celle qui la finit.

Toutefois, pour éviter une course trop dure, et permettre à tous de rallier l'arrivée, une tolérance est mise en place.

Ainsi, les organes de rechanges dits "principaux", **carrosserie, châssis, moteur, platine, transpondeur**, font l'objet d'une restriction et seront mis en parc fermé auprès de l'organisateur. Une équipe pourra donc déposer en parc fermé :

- Une carrosserie de rechange identique à celle qui commence la course (même modèle obligatoirement, mais décoration différente autorisée),
- Un châssis principal de rechange,
- Un moteur de rechange,
- Une platine électronique de rechange,
- Un transpondeur de rechange,

Il est admis que les équipes auront la possibilité de "pré-monter" les organes de rechange entres eux : platine électronique + châssis + bloc de direction + transpondeur. Chaque réparation « lourde » sur une voiture faisant perdre du temps à l'équipe, aucune pénalité en temps n'est mise en place en cas de changement d'un organe mis en parc fermé.

Il est permis de réparer la voiture qui a pris le départ avec les organes principaux mis en parc fermé, mais il est formellement **INTERDIT** de changer complètement de voiture une fois la course démarrée. Les voitures faisant l'objet d'un marquage avant la course, toute tricherie à ce niveau, entraînera la disqualification immédiate de l'équipe.

La Direction de course se réserve le droit d'imposer le changement d'une pièce, si elle le juge nécessaire, par exemple : carrosserie très endommagée risquant de détériorer la piste ou les autres véhicules.

Les organes "secondaires" (direction, transmission, pneus et jantes, pod arrière, pièces de suspensions... etc) sont gérés directement par l'équipe et ne font donc pas l'objet d'une limitation dans leurs remplacements.

1.d) Déroulement de la course :

Samedi 19 avril 2014 : Montage de la piste et séance d'essais libres.

Dimanche 20 avril 2014 :

- 7h00 : ouverture de la salle et installation des équipes,
- 7h00 - 8h15 : ouverture de la séance d'essais libres et enregistrement des puces,
- 8h15 - 8h30 : briefing des pilotes,
- 8h35 - 8h50 : séance de qualification de 15 minutes,
- 8h50 - 9h20 : mise des voitures en parc fermé, marquage et contrôle des voitures,
- 9h30 : départ de la course,
- 17h30 : arrivée de la course,
- 17h30- 17h45 : contrôle des voitures,
- 17h45 - 18h : remise des prix,

1.e) Classement de la Course :

Afin de refléter au mieux la diversité des voitures roulant dans les courses d'endurance à l'échelle 1, trois catégories de véhicules sont proposées sur les 8 heures de St Ju : GT2, GT1 et LMP. Chaque catégorie possédant ses forces et ses faiblesses, il appartiendra aux concurrents de définir la catégorie leur correspondant le mieux, en tenant compte de la dimension stratégique propre à l'endurance : par exemple un prototype LMP est potentiellement plus rapide qu'une GT2, mais risque de consommer plus et donc de ravitailler plus souvent.

Pour qu'un classement par catégories soit mis en place, un minimum de trois équipages par catégorie doit être engagé. Dans le cas contraire, seul un classement général sera mis en place, sans distinction de catégorie.

2) Règlement technique :

- La course se déroulera sur piste officielle Kyosho type RCP et le coté lisse sera utilisé,
- **Afin de ne pas détériorer la piste sur une durée de course aussi longue, le traitement des pneus est interdit. Le seul produit de nettoyage admit est l'essence F fourni par l'organisation. Tout manquement à cette règle, entraînera l'exclusion de la course,**
- Puce Lap-Z obligatoire, propriété de l'équipage et géré par lui. En cas d'erreur de comptage, aucune réclamation ne sera admise. Il est conseillé à tout équipage de disposer d'un deuxième transpondeur de rechange et de l'enregistrer auprès de la Direction de Course, afin de pallier à la défaillance éventuelle du transpondeur principal. Aucun comptage manuel ne sera mis en place en cas de défaillance du transpondeur de l'équipage.

2.a) Caractéristiques techniques de la catégorie « GT2 » :

- Châssis Kyosho MR01 - MR015 - MR02 - MR03 – AWD et leurs équivalents I-Weaver,
- Platines 4 fets maximums libres, Kyosho Sport, Ko-Propo, Pn Spectrum, Rv-project,
- Carrosserie en 86 - 90 - 94 d'empattement en matière ABS ou Lexan, coques types « lola » non autorisées,
- Moteurs à charbons autorisés :
 - PN RACING 70 tours réf 110670 ,
 - Moteur d'origine des Kits Kyosho réf MZ9,
 - Kyosho X-speed toutes versions,
- Modification des moteurs interdites sauf fils d'alimentation, remplacement des charbons autorisés,
- Accus NIMH 4xAAA uniquement non soudés,
- Pneus gommes caoutchouc naturel (silicones interdits) ou mousses du commerce,
- Largeur Pneus maximum 11 mm arrières et 8.5 mm avants,
- Les roues ne doivent pas dépasser de la carrosserie,
- Largeur Maximum de la voiture : 80 mm
- Poids libre,
- Toutes options autorisées,

2.b) Caractéristiques techniques de la catégorie « GT1 » :

- Châssis Kyosho MR01-MR015 - MR02 - MR03 - AWD et leurs équivalents I-Weaver,
- Platines 4 fets maximums libres, Kyosho Sport, Ko-Propo, Pn Spectrum, Rv-project,
- Platines Ko-Propo uniquement pour les VE,
- Carrosseries en 98mm d'empattement uniquement ABS ou Lexan, coques types « lola » non autorisées,
- Moteurs à charbons maximums 43 tours (Note : moteur Atomic Stock R exclu),
- Moteur Brushless maximum 6000 Kv,
- Modification des moteurs interdites, sauf fils d'alimentation, remplacement des charbons autorisés,
- Accus NIMH 4xAAA uniquement non soudés,
- Pneus gommes caoutchouc naturel (silicones interdits) ou mousses du commerce,
- Largeur Pneus maximum 11 mm arrières et 8.5 mm avants,
- Les roues ne doivent pas dépasser de la carrosserie,
- Largeur Maximum de la voiture : 80 mm,
- Poids libre,
- Toutes options autorisées,

2.c) Caractéristiques techniques de la catégorie « LMP » :

- Châssis Kyosho MR01-MR015 - MR02 - MR03 - AWD et leurs équivalents I-Weaver,
- Platines brushed 4 fets maximums libres, Kyosho Sport, Ko-Propo, Pn Spectrum, Rv-project,
- Platines Ko-Propo uniquement pour les VE,
- Carrosseries en 102mm d'empattement uniquement ABS ou Lexan, coques types « lola » non autorisées,
- Moteurs Brushed 33 tours maximum,
- Moteurs Brushless autorisés 9000 Kv maximum,
- Modification des moteurs interdites, sauf fils d'alimentation, remplacement des charbons autorisés,
- Accus NIMH 4xAAA uniquement non soudés,
- Pneus gommes caoutchouc naturel (silicones interdits) ou mousses du commerce,
- Largeur Pneus maximum 14 mm arrières et 9.5 mm avants,
- Les roues ne doivent pas dépasser de la carrosserie,
- Largeur Maximum de la voiture : 80 mm
- Poids libre,
- Toutes options autorisées,

Tout ce qui n'est pas évoqué dans ce règlement, est interdit.